

## PROCES-VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Hervé MARITON, Maire de CREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2243-1 et suivants relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,

Vu les courriers en date des 15 mai 2013 et 10 juin 2013 demandant aux propriétaires de remédier à cet état,

Vu les rapports de la police municipale en date du 1er décembre 2005 et du 10 juillet 2023,

Vu les procès-verbaux d'infraction à l'urbanisme des 12 octobre 2007, 3 juin 2013 et 12 mars 2020 indiquant que la parcelle cadastrée section ZC n° 133, situées La Colline à Crest est manifestement en état d'abandon du fait d'une construction inaboutie et non entretenue,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les parcelles susmentionnées,

## Rapportons les faits suivants :

La parcelle ZC n° 133, située La Colline à Crest appartenant à Madame Claudette DELOCHE domiciliée 7A rue Roche Rousse – Le Clos du Gui à ETOILE-SUR-RHONE est manifestement en état d'abandon.

J'ai noté que ledit immeuble n'abrite effectivement aucun occupant à titre habituel et n'est manifestement plus entretenu du fait de la présence de végétation envahissante.

En effet, la construction est inabouti. Le terrain est en chantier depuis de nombreuses années et aucune amélioration n'est constatée.

Le bien se trouve donc en état d'abandon et insécuritaire.

Au vu de mes constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

- la démolition de la construction

Le présent procès-verbal sera affiché en Mairie ainsi que sur les parcelles pendant trois mois et sera inséré dans deux journaux paraissant dans le département. Il sera également notifié aux propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés.

Ville de Crest

Ville de Crest

Herve MARITON

Maire de Crest

Par empechement

Tean Pierre POINT

Delegue aux services techniques

Fait à Crest, le

2 0 1011 2023

Hôtel de Ville

Place du Doctour-Pozier

B.P. 51.2 -26401 Crest cedex 04 75 75 61 10

Commune de C

Commune de Crest – ARR2023- Li 50 / Abandon manifeste

admin@mairie-crest.fr

## Acte à classer

## ARR2623450

7

En préparation

En attente retour Préfecture

> ,1R 10911 ≤

Classe

Identifiant PAST:

ASCL\_2\_2023-07-20T08-38-43,00 ( MI246511152 )

identifiant unique de l'acte :

026-212601082-20230720-ARR2023450-Al ( Voir l'accusé de réception resocié )

Procès-verbal provisoire d'abandon manifeste parcelie

Objet de l'acte :

ZC 133

Date de décision :

20/07/2023

Certifié Conforme

Kaaun- de l'actri-

Actes individuels

platitice de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.6. Autres actes de gestion du domaine prive

ldentifiant unique de l'acte antériaur

<u> ARG2023450.PDF</u>

Multicanal: Non

Classer

Agranier

Préparé

Transmis

Appuse de réception

Date 20/07/25 5 59:38

Date 20/07/23 à 98:38

Date 20/07/23 a 08:54

Par <u>SANTON Delabion</u>

Par RAILLON Uniphing